

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Séance sans fin si nécessaire.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications Mme la Présidente souhaite un bon anniversaire à Mme la députée Anne Baehler Bech.			
	2.	Dépôts Interpellations : Philippe Ducommun, Fabienne Freymond Cantone, Graziella Schaller Postulat : Fabienne Freymond Cantone Motion : Véronique Hurni au nom de la Commission thématique des pétitions			
TRAITE	3.	(15_HQU_DEC) Heure des questions orales du mois de décembre 2015, à 14 heures			
RENV-CE	4.	(15_INT_455) Interpellation Claire Richard et consorts au nom du groupe vert/libéral - La lutte contre le terrorisme passe aussi par des mesures cantonales (Développement)			
RENV-CE	5.	(15_INT_456) Interpellation Michaël Buffat et consorts - Equipement des forces de l'ordre (Développement)			
RENV-CE	6.	(15_INT_457) Interpellation Stéphane Rezso et consorts - La LAT veut-elle vraiment empêcher toute construction partout ? (Développement)			
RENV-CE	7.	(15_INT_458) Interpellation Fabienne Freymond Cantone et consorts - Lignes directrices pour le redimensionnement des zones à bâtir : gros problèmes en vue ! (Développement)			
RENV-COM	8.	(15_POS_150) Postulat Jessica Jaccoud et consorts - Pour un dispositif alerte enlèvement efficace (Développement et demande de renvoi en commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins 20 députés, le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 décembre 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	9.	(257) Exposé des motifs et projet de loi modifiant l'art. 19 al.2 LEDP et rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Golaz « Pour réduire le délai entre l'élection générale et l'entrée en fonction des nouveaux élus » (12_POS_001)(2ème débat) (2ème débat) : art. 19 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité. Postulat Golaz : les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport du CE) sont adoptées avec une abstention.	DIS.	Tosato O.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	10.	<p>(256) Exposé des motifs et projets de budgets (EMPD no2) - des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2016 - d'investissement pour l'année 2016 et plan 2017-2020 et Rapport du CE - sur le Programme de législature 2012-2017 - sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement et EMPL modifiant la loi du 04.07.00 (LI) - modifiant la loi du 05.12.78 (LPFES) - modifiant la loi du 10.02.?? (LAIH) - modifiant la loi du 18.11.35 (LEFI) - modifiant la loi du 11.02.70 (LOCE) - modifiant la loi du 31.05.05 (LEAE) - modifiant la loi du 25.06.96 (LVLAMal) - modifiant la loi du 24.01.06 (LAPRAMS) - modifiant la loi du 09.11.10 (LHPS) et la loi du 01.07.14 (LAEF) - modifiant la loi du 29.11.61 (AF) - modifiant la loi du 12.09.84 (LLP) et EMPD - fixant, pour l'exercice 2016, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat peut accorder à la CEESV - fixant, pour l'exercice 2016, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12.06.07 sur la LADE - fixant, pour l'exercice 2016 le montant maximum des garanties que le CE peut octroyer au nom de l'Etat pr les emprunts contractés - par des établissements sanitaires privés - par des établissements socio-éducatifs - par les institutions socio-éducatives - reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements - fixant la contribution ordinaire de l'Etat au budget annuel de la FAJE pr la période d'août 2016 à juillet 2017 - accordant au CE un crédit add. de CHF 1'890'000.-- au crédit d'ouvrage destiné à financer l'agrandis. du Centre d'enseign. postobligatoire de Nyon pr l'acquisition du bien-fonds No 536 et Rapp du CE sur le postulat P.-A. Pernoud (5_POS_144) - sur la motion G.-P. Bolay (15_POS_100) et Rép. du CE à la question G. Schaller (5_QUE_030)(2ème débat)</p> <p>(2e débat) : Etude des projets de lois : LI : art. 103a accepté. Art. 111 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 2e débat. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité. LPFES : art. 7 accepté. Fin du 2e débat. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité. LAIH : art. 43c accepté. Fin du 2e débat. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité. LEFI : art. 5 accepté. Art. 6 accepté. Fin du 2e débat. En vote final, le projet de loi est</p>	DFIRE.	Buffat M.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		d'investissement est accepte tacitement.			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°	Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	11.			
		<p>(15_INT_454) Interpellation Raphaël Mahaim - Vaud - Brésil : une catastrophe écologique fiscalement déductible par Vale International (Saint-Prex) ? (Pas de développement et réponse immédiate)</p> <p>Budget de fonctionnement (NB : Service Publié = SP, Rubrique budgétaire = RB): DTE : SP 001 accepté. SP 005, RB 3030, amdt Epars (+ 120'000) refusé par 52 oui, 64 non et 17 abstentions. A l'appel nominal, le résultat est confirmé par 62 oui, 65 non et 8 abstentions. SP 005 accepté. SP 043 accepté. SP 003 accepté. SP 009 accepté. DFJC : SP 010 accepté. SP 011 accepté. SP 012 accepté. SP 013 accepté. SP 014 accepté. SP 015 accepté. SP 016 accepté. SP 017 accepté. SP 018 accepté. SP 019 accepté. DIS : SP 020 accepté. SP 022 accepté. SP 021 accepté. SP 004 accepté. SP 002 accepté. SP 024 accepté. SP 025 accepté. SP 026 accepté. DSAS : SP 027 accepté. SP 028 accepté. SP 029 accepté. SP 030 accepté. SP 31 accepté. SP 032 accepté. SP 033 accepté. SP 034 accepté. SP 035 accepté. SP 036 accepté. SP 037 accepté. SP 064 accepté. SP 050 accepté. SP 056 accepté. DECS : SP 039 accepté. SP 040 accepté. SP 041 accepté. SP 042 accepté. SP 023 accepté. SP 044 accepté. DIRH : SP 045 accepté. SP 046 accepté. SP 047 accepté. SP 054 accepté. DFIRE : SP 051 accepté. SP 052 accepté. SP 053 accepté. SP 048 accepté. SP 059 accepté. OJV : SP 057 accepté. SGC : SP 058 accepté.</p> <p>Le 3e débat immédiat est demandé pour la LAF et accepté avec quelques abstentions. Art. 85k : la version du 2e débat (oui) est préférée à la version du 1er débat (non) par 77 oui, 35 non et 16 abstentions. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le GC prend acte du rapport partiel du CE sur le programme de législature 2012-2017 et rapport sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement.</p> <p>Postulat Pernoud : les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport du CE) sont adoptées avec plusieurs abstentions. Postulat Bolay : les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport du CE) sont adoptées avec plusieurs abstentions.</p>		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		<p>A l'issue de la discussion générale finale, le GC adopte en vote final les budgets de fonctionnement et d'investissement par 133 oui et 5 non.</p> <p>11. (15_INT_454) Interpellation Raphaël Mahaim : la réponse immédiate du Conseil d'Etat est tenue pour définitive par l'interpellateur. Cet objet est donc traité.</p>			
RENV-CE	12.	<p>(15_RES_029) Résolution Raphaël Mahaim - Vaud - Brésil : Catastrophe écologique ne doit pas rimer avec optimisation fiscale de Vale (Développement et mise en discussion)</p> <p>Soutenue par au moins vingt députés, la résolution Raphaël Mahaim, formulant un vœu, est mise en discussion. Un amdt de M. Mahaim à sa propre résolution (2e paragraphe) est refusé par 61 oui, 66 non et 8 abstentions. A l'appel nominal, le résultat est confirmé par 63 oui, 66 non et 5 abstentions. La résolution est refusée par 61 oui, 66 non et 9 abstentions. A l'appel nominal, le résultat est inversé par 66 oui, 64 non et 5 abstentions. L'appel nominal est répété en raison de 2 cartes défectueuses ; la résolution est acceptée par 67 oui, 66 non et 3 abstentions.</p>			

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 décembre 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	13.	(GC 164) Réponse du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion (Année 2014) pour seconde réponse DSE : seconde réponse à la 3e observation : conclusions de la commission (refus de la réponse du CE) refusées par 4 oui, 89 non et 10 abstentions. DFJC : seconde réponse à la 2e observation : conclusions de la commission (refus) acceptées par 109 oui, 1 non et 3 abstentions. Conformément à l'art. 52 al. 4, le refus de la seconde réponse transforme l'observation en postulat, renvoyé directement au CE. DIS : seconde réponse à la 2e observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées par 115 oui. Seconde réponse à la 3e observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées par 109 oui et 3 abstentions. DSAS : seconde réponse à la 3e observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées par 111 oui. DFIRE – objectif transversal CADEV : seconde réponse à la 2e observation : conclusions de la commission (refus) acceptées par 105 oui. Conformément à l'art. 52 al. 4, le refus de la seconde réponse transforme l'observation en postulat, renvoyé directement au CE. Seconde réponse à la 3e observation : conclusions de la commission (refus) acceptées par 99 oui. Conformément à l'art. 52 al. 4, le refus de la seconde réponse transforme l'observation en postulat, renvoyé directement au CE.	DFIRE	Schwaar V.	
TRAITE	14.	(GC 144_compl) Seconde réponse aux observations de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal chargée de contrôler la gestion du Tribunal cantonal - Année 2014 Seconde réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées par 101 oui et 1 abstention.	DIS	Courdesse R.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 décembre 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	15.	(15_INI_016) Initiative José Durussel et consorts - Crise laitière et gestion des volumes (Développement et prise en considération immédiate) La prise en considération immédiate de l'initiative et son renvoi au CE sont acceptés par 109 oui et 7 abstentions.			

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :